

BAVELINCOURT
BEAUCOURT-SUR-L'HALLUE
BEHENCOURT
CARDONNETTE
COISY
CONTAY
FLESSELLES
FREHENCOURT
LA VICOIGNE
MIRVAUX
MOLLIENS AU BOIS
MONTIGNY SUR L'HALLUE
MONTONVILLERS
NAOURS
PIERREGOT
PONT-NOYELLE
QUERRIEU
RAINNEVILLE
RUBEMPRE
SAINT-GRATIEN
SAINT-VAST-EN-CHAUSSEE
TALMAS
VADENCOURT
VAUX EN AMIENOIS
VILLERS-BOCAGE
WARGNIES



SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 2
QUESTION 1 > Quelle est l'organisation urbaine du territoire ?	p. 3
QUESTION 2 > Quelle est la morphologie urbaine des communes de l'intercommunalité ?	p. 5
QUESTION 3 > De quels types d'espaces publics dispose-t-on sur Bocage-Hallue ?	p. 11
ZOOM SUR LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN	p. 13
QUESTION 4 > Quelles sont les grandes caractéristiques des paysages de l'intercommunalité ?	p. 14
DES CLÉS POUR LE PROJET	p. 22

Sources mobilisées :

- *Atlas des Paysages de la Sommes* – Bertrand Le Boudec et Hélène Izemzrt – Direction Régionale de l'Environnement de Picardie
- *Pour un urbanisme attentif aux patrimoines de la commune* – Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Somme.
- *Il faut sauver l'habitat rural Picard* – Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de la Somme.

> Les profils thématiques sont les 1ers documents livrés aux élus dans la cadre du diagnostic territorial. Ils ont pour vocation de partager largement, jusqu'aux conseils municipaux, les grandes caractéristiques de Bocage-Hallue . Ils préparent ainsi le travail de synthèse nécessaire pour finaliser le diagnostic. Transversale aux différents thèmes, cette synthèse aboutira à la sélection des enjeux territoriaux supports du futur projet d'aménagement et de développement durables.

INTRODUCTION

Les villes et villages sont fait de réalité sociale et économique, mais ils sont également fait de formes complexes. Les espaces publics (ensemble des espaces de passage et de rassemblement appartenant à tous), les formes du bâti et leur organisation résultent bien souvent de processus sociaux, économiques ou politiques. L'étude de la morphologie urbaine est donc une étape essentielle permettant la compréhension du territoire. Cette étude est aujourd'hui indispensable à tout acte d'aménagement mais également à la rédaction du présent PLU. En effet pour permettre le renouvellement urbain et la reconstruction de la ville sur elle-même, l'analyse des tissus urbains existants est devenue indispensable.

Ce profil thématique a pour objet de dresser un premier panorama de la morphologie des différentes communes dans la communauté de communes du Bocage-Hallue, ainsi que de donner l'ensemble des clés de lecture permettant la compréhension des formes urbaine et des paysages à différentes échelles.

1. Quelle est l'organisation urbaine du territoire ?

1. Un territoire tourné vers l'agglomération amiénoise

Le territoire de la communauté de communes du Bocage-Hallue a une identité en partie périurbaine liée à l'attractivité de l'agglomération amiénoise. En effet de nombreuses communes entretiennent d'étroites relations avec cette agglomération.

Cette caractéristique se traduit sur le territoire de l'intercommunalité par un développement d'un réseau routier radioconcentrique ayant pour centre la ville d'Amiens. C'est pour cette raison que les grands axes de circulation se sont essentiellement développés, sur le territoire de l'intercommunalité, selon un axe Nord-Sud. Le plus important d'entre eux est la Nationale 25 qui relie Amiens à Doullens. C'est d'ailleurs sur cet axe que l'on retrouve deux des plus grandes villes : Talma et Villers-Bocage.

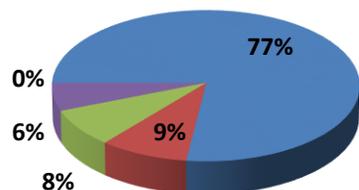
2. Un territoire agricole pauvre en milieux naturels et peu urbanisé.

La communauté de communes Bocage-Hallue compte 77% d'espaces cultivés, ce qui en fait l'une des plus agricoles du Grand Amiénois. Les espaces boisés et urbanisés sont eux peu représentés. Ce territoire est également composé d'un maillage dense et régulier de petites communes, dont l'implantation a été guidée par la qualité des sols.

Sur ce territoire on ne compte que quatre communes de plus de 1000 habitants (Flesselles, Naours, Talma et Villers-Bocage), qui sont toutes les quatre situées dans la moitié Ouest de l'intercommunalité. Les communes de la partie Est, plus vallonnée et marquée par la vallée de l'Hallue, sont elles moins peuplées.

La densité relativement faible de ce territoire s'explique notamment par l'exode rural du siècle dernier. Cependant à partir des années 70 la tendance s'est inversée et de nombreuses communes ont vu leur population augmenter, entraînant de profondes mutations dans la structure des villages (création de lotissements et d'activités tertiaires). Les tendances migratoires semblent aujourd'hui ralentir.

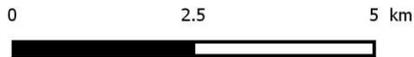
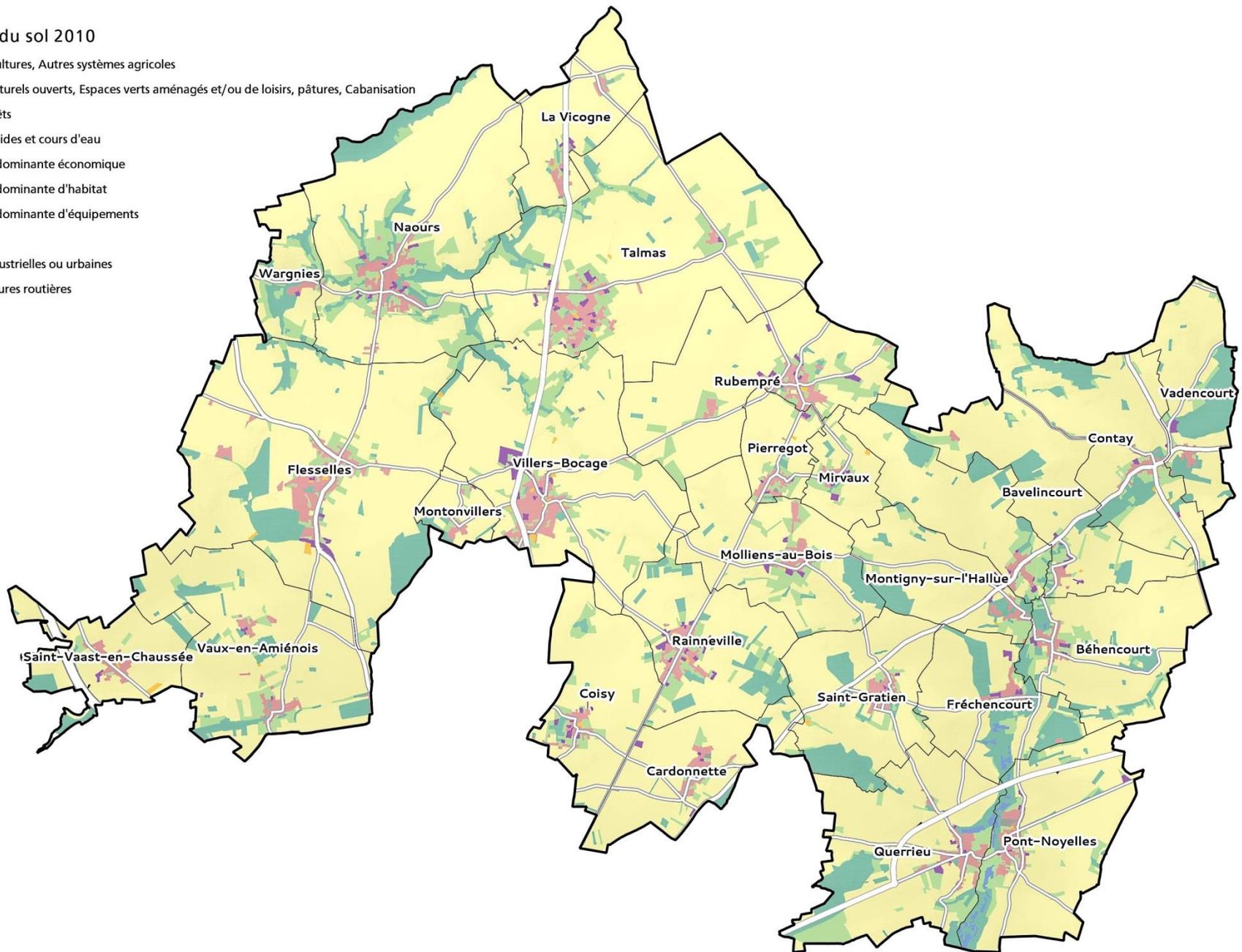
Occupation des sols du Bocage-Hallue



- Espaces cultivés
- Pâtures et espaces naturels ouverts
- Espaces boisés
- Espaces urbanisés
- Cours d'eau et zones humides

Occupation du sol 2010

- Grandes cultures, Autres systèmes agricoles
- Espaces naturels ouverts, Espaces verts aménagés et/ou de loisirs, pâtures, Cabanisation
- Bois et forêts
- Zones humides et cours d'eau
- Espaces à dominante économique
- Espaces à dominante d'habitat
- Espaces à dominante d'équipements
- Chantiers
- Friches industrielles ou urbaines
- Infrastructures routières



2. Quelle est la morphologie urbaine des communes de l'intercommunalité ?

1. La typologie urbaine

La communauté de communes du Bocage Hallue se compose de 26 communes. Ces communes sont principalement composées de bourgs mais il existe également quelques hameaux et bâtis isolés.

On retrouve principalement trois modes d'urbanisation de l'espace au sein de cette intercommunalité : les villages radioconcentriques, les villages rue et les villages croix. Bien que les dynamiques d'urbanisation récentes ont eu tendance à bouleverser ces modes d'occupation traditionnels de l'espace en les uniformisant, les distributions de ces communes sont encore largement perceptibles.

- **Les villages radioconcentriques :**

Les villages radioconcentriques se sont bien souvent développés autour d'une place principale occupée par l'église ou la Mairie en direction de plusieurs axes. L'urbanisation s'est alors développée par anneaux successifs donnant un aspect relativement resserré au village.

On retrouve dans cette configuration les villages de Molliens-au-Bois, Naours, Querrieu, Saint-Gratien, Talmas, Vaux-en-Amiénois et Villers-Bocage.

L'urbanisme des centres-villages occupe des petites parcelles dont les bâtiments sont bien souvent situés en limite de la voirie et sont contigus. Leur origine est agricole et paysanne. Plus on s'écarte du centre de ces villages et plus les modes d'occupation des parcelles sont contemporaines avec des parcelles de plus en plus grande et des bâtiments de plus en plus éloignés de la voirie.

Ces dernières années, ces villages ont eu tendance à s'étendre le long des axes de circulation et donc à prendre un aspect de village rue par cette nouvelle urbanisation linéaire. Pourtant, ces villages présentent bien souvent de vastes cœurs d'îlots ou de vastes opportunités foncières dont le devenir est un des enjeux du présent PLU.

2. Quelle est la morphologie urbaine des communes de l'intercommunalité ?

• Les villages rue

Les villages rue ont appuyé leur développement sur un axe de circulation qui est bien souvent l'axe principal de desserte du village. Il n'est donc pas rare de n'avoir qu'une seule rue le long de laquelle on retrouve toutes les habitations du village. Ce mode d'urbanisation est très fréquent dans les régions nord de la France. Il donne une impression de développement linéaire de l'urbanisation de villages qui n'en finissent pas de s'étaler. Ces villages présentent bien souvent de vastes opportunités foncières dont la reconquête permet de densifier le tissu urbain sans contribuer à l'étalement du village.

On retrouve dans cette configuration les villages de Bavelincourt, Cardonnette, Contay, Coisy, Fréchencourt, La Vicogne, Mirvaux, Montigny-sur-l'Hallue, Rainneville, Saint-Vaast-en-Chaussée et Wargnies.

Les constructions récentes de type pavillonnaires sont bien souvent venues renforcer ce développement urbain le long de l'axe principal de communication. A La Vicogne par exemple, les constructions récentes le long de la National 25 participent largement à cette impression de villages rue.

• Les villages croix

Les villages en croix se sont souvent développés au croisement de deux grands axes de circulation. Il n'est alors pas rare d'avoir un village uniquement composé de ces deux rues. Comme les villages rue, ils donnent une impression d'étalement urbain laissant place à de nombreuses opportunités foncières. Ils sont relativement rares sur la communauté de communes Bocage-Hallue du fait de la configuration des axes de communication qui se font essentiellement selon un axe Nord-Sud.

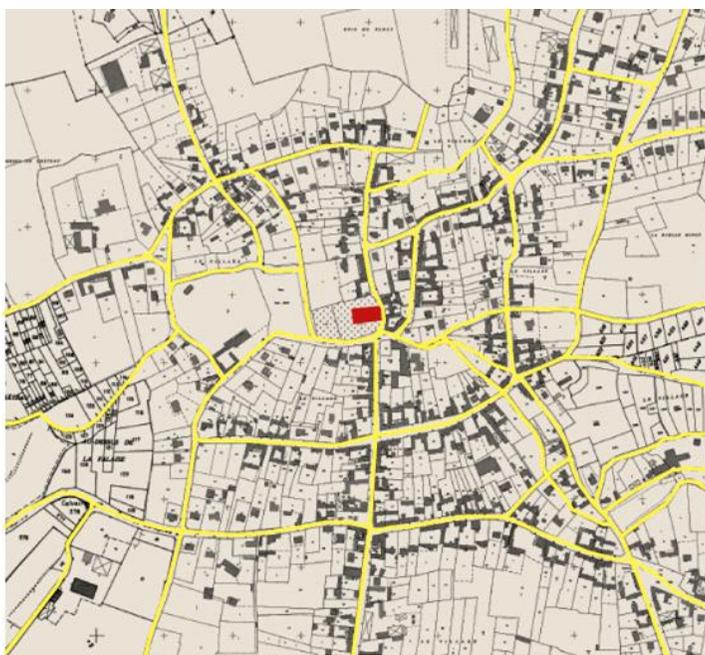
On retrouve cette configuration dans les villages suivant : Beaucourt-sur-l'Hallue, Béhencourt, Flesselles, Pierregot et Rubempré.

La morphologie de ces villages a été bouleversée par la création de lotissements pavillonnaires qui sont venus combler les espaces situés entre les deux principaux axes de communication. La résidence Le Pré du Bois, localisée au Sud-Est de Rubempré, en est un exemple marquant.

• Les bâtis isolés :

Les constructions sont largement regroupées dans les villages, mais on retrouve tout de même quelques lieux isolés d'origine agricole. En effet ces lieux dits sont soit d'anciennes fermes soit des fermes toujours en activité. L'étalement urbain particulièrement important de ces dernières années a progressivement absorbé plusieurs de ces bâtis isolés.

Parmi ces bâtis isolés de l'intercommunalité on retrouve le lieu-dit d'Alger sur la commune de Bavelincourt, le lieu-dit Le Pont et le lieu dit Olincourt sur la commune de Flesselles, le hameau le Val de Maison sur la commune de Talmas, le hameau de Septenville à Rubempré, Frémont à Vaux-en-Amiénois et le hameau de Rosel sur la commune de La Vicogne.



Exemple de plan de village radioconcentrique : Naours



Exemple de plan de village rue : La Vicogne



Exemple de plan de village croix : Rubempré

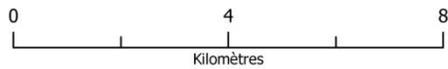
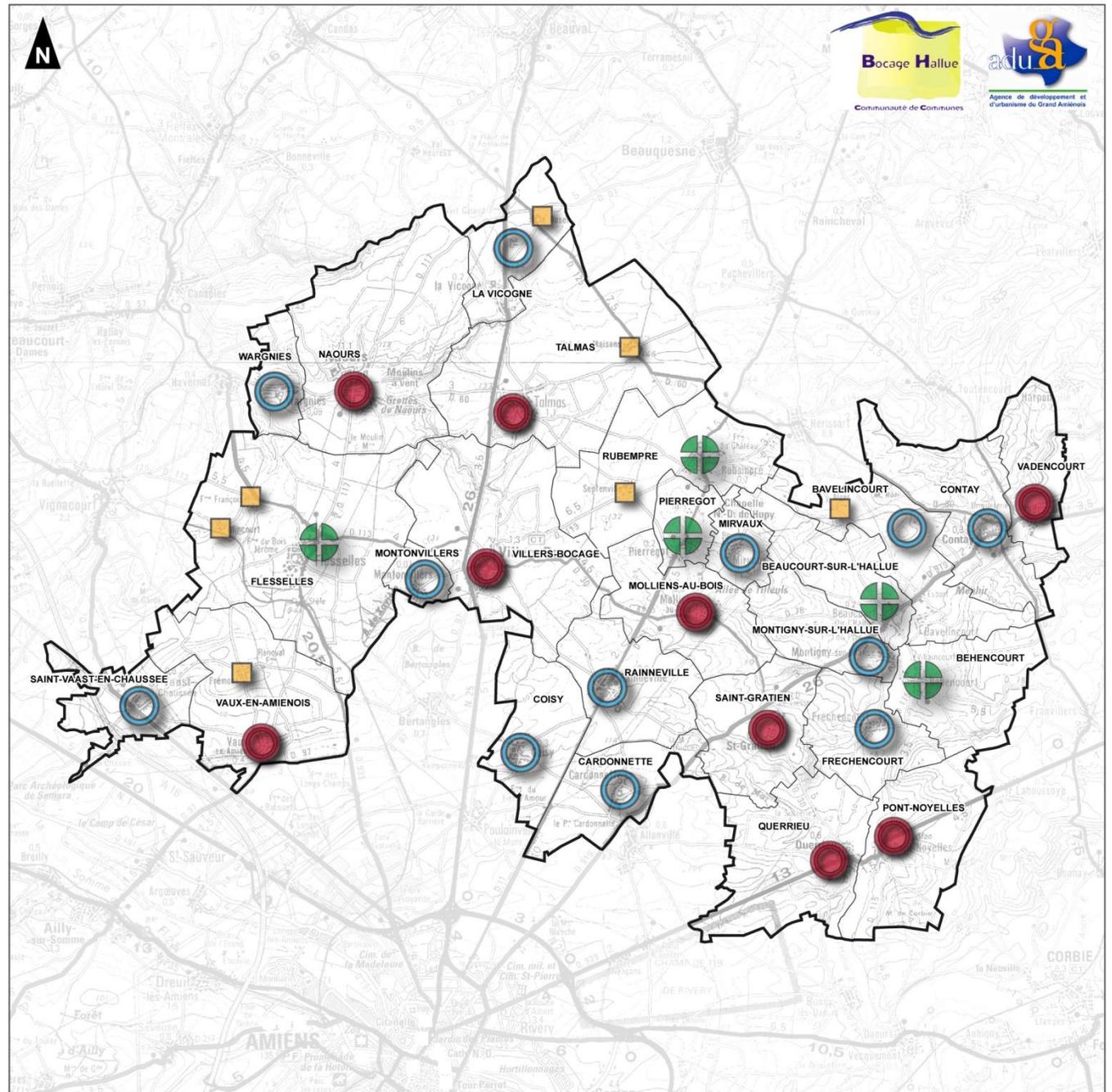


Exemple de bâtis isolés : Lieu-dit d'Alger, commune de Bavelincourt

Morphologies urbaines

-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales

-  Village radioconcentrique
-  Village croix
-  Village rue
-  Hameau ou bâti isolé



2. Quelle est la morphologie urbaine des communes de l'intercommunalité ?

2. Les modes d'occupation des parcelles

• Le bâti ancien

Dans le bâti ancien, on retrouve des modes d'occupation de la parcelle spécifiques avec un alignement du bâti à la voirie, des constructions contiguës en front à rue. Les bâtisses offrent généralement de beaux volumes et sont souvent composées d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage.

Cette architecture et ce mode d'occupation de l'espace est bien souvent d'origine agricole et paysanne. Ils donnent un aspect très minéral aux paysages urbains. Ces éléments sont visibles dans de nombreux centre-bourg, comme celui de Contay par exemple.

Ces bâtisses d'origines agricoles et paysannes ont subi au cours du temps de nombreuses modifications permettant de répondre aux nouvelles attentes. Certains bâtiments agricoles ont notamment connu des mutations fonctionnelles permettant la création de logements. Certaines grandes bâtisses ont également été divisées afin de créer des logements de plus faible taille répondant mieux aux problématiques actuelles.

• Le bâti récent

Les constructions individuelles les plus récemment bâties sur le territoire de l'intercommunalité prennent l'aspect de l'urbanisation pavillonnaire.

Les logements pavillonnaires sont placés au milieu de la parcelle et non plus en front à rue. Les volumes sont moins importants avec des rez-de-chaussée surmontés de combles aménageables.

Ce mode d'urbanisation est beaucoup moins dense. Ces quartiers ont par exemple à Villers-Bocage une densité moyenne d'environ 10 logements à l'hectare. Il donne une urbanisation plus aérée et plus végétale que dans les centres-bourgs. Dans ces quartiers les espaces privés contribuent très largement à la qualité perçue des lieux.

Autour du centre-bourg de Villers-Bocage l'on retrouve souvent ces modes d'occupation de l'espace, qui se sont principalement développés sous forme de lotissements.

D'autres communes connaissent également cette architecture pavillonnaire, mais elle s'est bien souvent développée d'une manière moins organisée, plus au coup par coup et en comblant des espaces libres dans le tissu urbain existant.

C'est le développement de la voiture personnelle qui, en favorisant la production de logements là où les contraintes urbaines sont les moins fortes, a permis l'essor de ce nouveau mode d'habiter. L'urbanisme fonctionnel, lié à l'usage de la voiture, a engendré une extension urbaine basée sur la séparation des lieux dédiés à l'habitat, au travail, aux achats et sur leur accessibilité par des infrastructures routières.

Les différences de densité entre le bâti ancien et le bâti récent :

Le bâti ancien que l'on retrouve en centre-bourg est souvent situé en front de rue. Les constructions sont bien souvent contiguës. De ce fait les densités y sont plutôt élevées. Le centre-bourg de Contay compte par endroit une densité d'environ 20 logements à l'hectare.

Les constructions plus récentes de type pavillon sont beaucoup moins dense. Ces constructions ont par exemple à Villers-Bocage une densité moyenne de 10 logements à l'hectare. Certains quartiers comptent même seulement 5 logements à l'hectare.



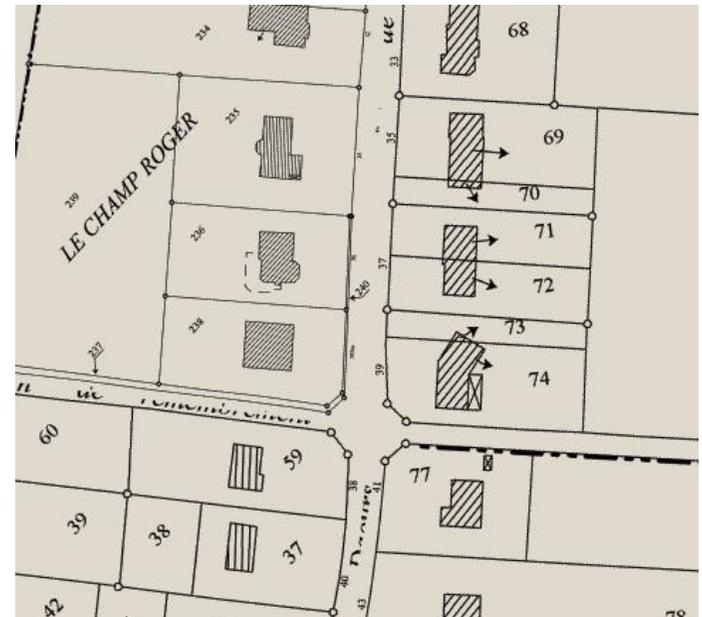
Exemple de bâtis anciens : Contay



Exemple de plan de bâtis anciens : Contay



Exemple de bâtis récents : Pont-Noyelles



Exemple de plan de bâtis récents : Pont-Noyelles

3. De quels types d'espaces publics dispose-t-on sur Bocage-Hallue ?

Les places publiques sont des espaces importants dans les villes et villages. Sur le territoire de la communauté de communes du Bocage-Hallue, elles sont généralement plus anciennes que le domaine bâti qu'elles encadrent. Elles constituent la trame la plus ancienne permettant de relier le village avec le reste du territoire, mais également de distribuer le domaine privé. Cependant c'est aujourd'hui l'usage de la voiture qui détermine le plus souvent la gestion de cet espace : élargissement des voiries, goudronnage des trottoirs et transformation de nombreuses places en espace de stationnement.

Les éléments végétaux, des nombreuses places plantées, mais également des espaces privés, participent à la silhouette des villages et contribuent à la qualité perçue des lieux. Les courtils sont les jardins et les prés jouxtant les maisons. Composés de grands arbres et entourés de haies, ils forment une véritable ceinture boisée autour des villages. La végétation des jardins et places publiques donne de loin une silhouette de villages-bosquet à la plupart des villages. Toutefois les aménagements récents, les lotissements pavillonnaires et les zones d'activités périphériques implantées en limite de zone urbanisée fragilisent les silhouettes des villages de l'intercommunalité.

Bien que les communes du Bocage-Hallue soient dépendantes des fonctionnalités offertes par le pôle urbain que constitue Amiens, elle offrent les aménités de la vie à la campagne. Parmi ces aménités les espaces publics ont une place particulière puisqu'ils structurent encore aujourd'hui le cadre de vie rural.

Au sein de la communauté de communes de Bocage-Hallue deux grands types d'espaces publics, spécifiques au territoire, peuvent être mis en évidence. Il s'agit des places structurées autour d'une mare ou d'un Ballodrome.

1. Les places avec une mare

Les mares sont une tradition sur ce territoire et participent à l'identité des villages. Pour ce procurer de l'eau, les villageois ont creusé des puits (souvent onéreux) et ont aménagé des mares. Elles avaient à la fois une fonction agricole (réserve pour les cultures et le bétail), sécuritaire (provision en cas d'incendie et rôle de bassin d'orage) et servaient à l'entretien des routes. On les retrouve généralement au centre des communes ou à un carrefour, elles sont de formes irrégulières et de dimensions variables. La plupart des berges sont talutées et renforcées de végétaux. Certaines possèdent des rives maçonnées. L'évolution des pratiques agricoles, la modernisation de la gestion des eaux et l'augmentation de la pollution ont favorisé leur désaffectation, entraînant dans certains cas leur comblement. Il reste actuellement sur le territoire de l'intercommunalité de nombreuses mares, notamment sur les communes de Béhencourt, Coisy, La Vicogne, Mirvaux, Molliens-au-Bois, Montonvilliers, Rubempré, Talmas, Vadencourt, Vaux-en-Amiénois, Villers-Bocage.

2. Les places avec Ballodrome

Le Ballodrome est le terrain permettant de jouer au ballon au poing. Ce sport Picard et populaire était pratiqué dans de nombreuses communes. Traditionnellement placé au centre de la commune, le ballodrome se trouve généralement à proximité immédiate d'une place publique ou de l'église, comme à Villers-Bocage. Ces terrains souvent revêtus de craie damée ou de terre battue, sont habituellement entourés par un mail de tilleuls ou de peupliers. Faute de joueurs, de nombreuses communes les ont réhabilités ou transformés. Il existe encore plusieurs terrains praticables sur le territoire de l'intercommunalité, notamment à Talmas et Béhencourt.

Le ballon au poing :

Ce jeu est un sport de la famille des jeux de paume qui sont issus des jeux de balle pratiqués dès l'antiquité par les Grecs. Ce jeu Picard principalement joué dans le triangle constitué par Amiens, Doullens et Albert, voit s'affronter deux équipes de six joueurs sur un terrain rectangulaire. Les joueurs frappent le ballon de volée ou du premier bond à l'aide du poignet. Ils essaient d'amener le ballon le plus loin possible dans le camp adverse, ou au-delà de la ligne de fond. La partie est gagnée par la première équipe atteignant sept jeux.

La fédération française de ballon au poing compte aujourd'hui 40 clubs et 2500 licenciés, exclusivement en Picardie. Le championnat de France se tient tous les ans au Ballodrome d'Amiens.



Mare de Villers-Bocage



Mare de Coisy



Mare de Talmas



Ballodrome de Talmas

ZOOM SUR... LA DENSIFICATION DU TISSU URBAIN

Comment concilier développement urbain et préservation des fonciers agricoles et naturels ?

Ces dernières années le développement urbain de la communauté de communes de Bocage-Hallue a été particulièrement important et s'est principalement réalisé sous forme de logements individuelles de type pavillonnaires. Ce nouveau mode d'urbanisation a bouleversé la morphologie des villes et villages du territoire en consommant des espaces toujours plus importants. Face aux nombreux problèmes engendrés par ce type d'urbanisation, la morphologie urbaine de ces quartiers est appelée à évoluer.

Quel est la consommation foncière et ses conséquences?

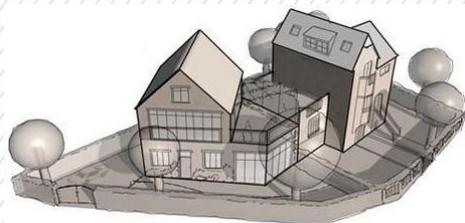
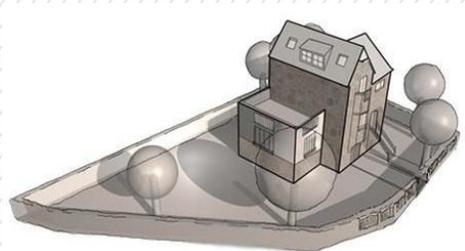
- > L'artificialisation des sols et notamment des terres agricoles est devenue très importante. La France perd actuellement en surface l'équivalent d'un département moyen tous les 10 ans.. En Picardie cette artificialisation se poursuit depuis les années 1990 et fait de la région une zone à la fois agricole et fortement artificialisée. Le territoire de la communauté de communes de Bocage-Hallue est particulièrement concerné puisque que le développement urbain a tendance à s'intensifier en zone périurbaine, là où l'habitat individuel tien une place importante. Par ailleurs la croissance démographique est bien inférieure à l'augmentation des surfaces artificialisés.
- > Au-delà des transformations urbaines liées à ce nouveau mode d'urbanisation, la perte d'espaces cultivés et naturels accroît en outre certains risques (incendie, érosion) et rend problématique la gestion des ressources (eau, sol, biodiversité).

Quelles solutions ?

- > Pour éviter la régression des surfaces agricoles et naturelles il faut lutter contre l'étalement urbain. Cependant le phénomène de desserrement des ménages et l'attractivité du territoire pousse à la constructions de nouveaux logements. Une solution permettant de limiter l'expansion de la tache urbaine, tout en permettant l'arrivé de nouveaux ménages est de favoriser la densification des nombreux quartiers pavillonnaires de l'intercommunalité.
- > Les tissus déjà construit, déjà bâtis doivent aujourd'hui être considérés comme des secteurs stratégiques du développement urbain. En effet le PLUi peut être considéré comme un outil de régulation et de dynamisation du tissu bâti existant. La densification urbaine n'est dans ce cas possible que si certains habitants souhaitent céder une partie de leur terrain et que le règlement du PLUi le permette.

Quels sont les terrains favorable ?

- > Il existe de nombreuses possibilités au sein de la communauté de communes de Bocage-Hallue. Les quartiers pavillonnaires récents sont particulièrement propice à ce type de densification du fait de leurs faibles densités. A Flesselles par exemple, l'emprise de certaines habitations permet aisément d'imaginer de nouvelles constructions en fonds de parcelles. Le tissu urbain lâche serait amené à se resserrer et proposerait alors des paysages plus urbains.



Exemple de densification de quartier pavillonnaire



Exemple de réalisation possible rue du Tour des Haies à Flesselles.

4. Quelles sont les grandes caractéristiques des paysages de l'intercommunalité ?

Le paysage est l'étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle. C'est également une vue d'ensemble que l'on a d'un point donné. Un territoire dispose donc de paysages. Leur analyse renvoie aux sens et est donc relativement subjective. Afin de répondre aux deux définitions précédentes, l'analyse qui suit s'attache à décrire les grandes entités paysagères présentes sur le territoire puis les éléments physiques constitutifs des perceptions visuelles.

1. Les entités paysagères

Le territoire de la communauté de communes du Bocage Hallue peut, d'un point de vue paysager, être décomposé en deux grandes entités paysagères emblématiques du territoire.

La première concerne la partie Ouest. Elle est composée d'un plateau agricole qui laisse place à des paysages ouverts sur de grandes étendues plus ou moins vallonnées par un réseau de vallées sèches. La qualité des sols a ici dicté leurs usages. Les espaces boisés et urbanisés sont très peu représentés. La végétation est peu présente, seuls quelques haies et bosquets cassent la monotonie visuelle de l'ensemble. Ce territoire est également composé d'un maillage relativement régulier de petites communes. Ces villages ont pour caractéristiques d'être entourés d'halos de verdure, composés de prairies, de vestiges du bocage et de vergers. Ces villages-bosquets disposent d'une bonne intégration paysagère et sont relativement discrets au sein des paysages du plateau agricole. En revanche les deux zones d'activités ne présentent pas toujours une intégration paysagère optimale. Ces zones sont en effet situées en dehors du tissu urbain, la végétation y est encore basse et les aménagements paysagers ne sont pas tous terminés. L'agriculture tient ici un rôle particulièrement important dans la lecture et la perceptions des paysages. Par ailleurs cette activité agricole est responsable des nombreuses évolutions paysagères qui ont lieu au court des saisons, en fonction des cultures, de leurs hauteurs et de leurs couleurs.

La deuxième grande entité, située plus à l'Est, est caractérisée par une vallée agricole. En effet contrairement à la première présentant une topographie peu marquée, celle-ci est inscrite dans la vallée de l'Hallue. Les paysages y sont par conséquent plus fermés, plus intimes et aussi plus spectaculaires que sur le plateau. Ils restent cependant plus ouverts que dans les secteurs où la végétation est omniprésente. La vallée de l'Hallue présente une dissymétrie de versants. Les côtés Est et Sud souvent ombragés sont pentus et continus. Les versants Nord et Ouest, plus ensoleillés, montrent eux des échancrures plus prononcées avec notamment la vallée sèche du bois de Mai, au Nord de Querrieu. Les cultures, dont la hauteur et la couleur varient en fonction des saisons, marquent ici aussi profondément cette entité paysagère. Elle dispose également de perspectives paysagères très intéressantes sur la vallée boisée. Ces espaces composés en grande partie par des boisements et des vestiges bocagers sont fortement liés à l'élevage. En effet cette activité permet d'entretenir et de mettre en valeur ces paysages remarquables, qui résultent d'une occupation des sols adaptée au relief et à la qualité des sols. Le maillage urbain est ici bien moins régulier et ce concentre essentiellement le long de l'Hallue. Ces villages sont également entourés de halos de verdure, qui leurs permettent une intégration paysagère et une discrétion exceptionnelle lorsqu'ils sont situés dans la vallée boisée.

Entités paysagères

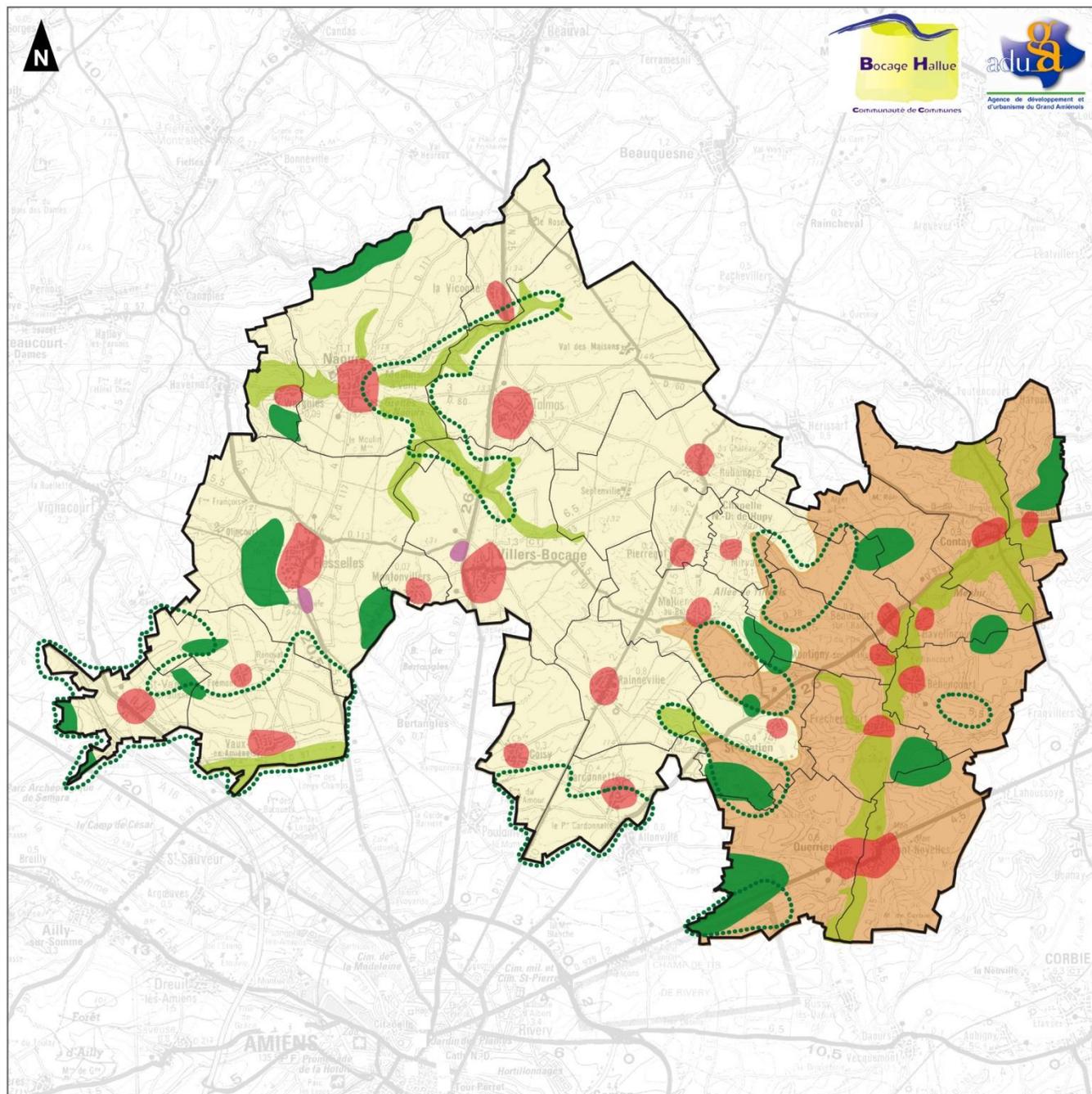
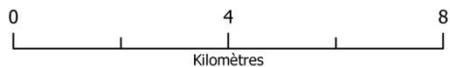
-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales

Entité bâtie

-  Village entouré de verdure
-  Activité économique "à la campagne"

Entité non bâtie

-  Plateau agricole, paysage ouvert
-  Plateau et couronne boisé, paysage fermé
-  Vallée agricole, paysage ouvert
-  Vallée sèche, paysage ouvert
-  Vallée boisée et bocagère, paysage fermé



4. Quelles sont les grandes caractéristiques des paysages de l'intercommunalité ?

1. Les entités paysagères

- **Les villages entourés de verdure**

Tous les villages du territoire ont les mêmes principales caractéristiques paysagères : ils sont entourés de halos de verdure composés de prairies et de vestiges du bocage et de vergers. Ils présentent donc une bonne intégration paysagère et sont extrêmement discrets dans les grands paysages qu'ils soient sur le plateau agricole ou en fond de vallée.

- **Les activités économiques « à la campagne »**

Le développement économique est aujourd'hui basé sur l'aménagement de zones d'activités dédiées en dehors du tissu urbain. Ces zones sont aménagées sur des terres agricoles et, de par leur jeune âge ne présentent pas toujours une intégration paysagère optimale (végétation encore basse, aménagements paysagers pas encore terminés, etc.). Le territoire compte deux zones de ce type.

- **Les paysages ouverts du plateau agricole**

Les plateaux agricoles occupent une large place dans les paysages intercommunaux. Ils se composent de paysages ouverts sur de grandes étendues plus ou moins vallonnées. La végétation est ici peu présente et seuls quelques bosquets ou haies cassent la monotonie visuelle de l'ensemble. On est là sur un secteur qui évolue en fonction des saisons, des cultures et de leur hauteur ou couleur.

- **Les paysages fermés du plateau boisé**

Certains secteurs sont concernés par de vastes couronnes boisées qui occupent le sommet des plateaux. Ces vastes boisements concourent à donner une image verte au territoire. Ces boisements sont en effet bien souvent en bout de plateau et présentent des couleurs qui tranchent avec les couleurs des champs environnant.

- **Les paysages ouverts des vallées agricoles**

Le relief est à l'origine de cette entité paysagère. Les paysages sont plus fermés, plus intimes que sur les plateaux tout en étant plus ouverts que sur les secteurs où la végétation est omniprésente. Les fonds de vallée et leurs coteaux sont souvent occupés par des cultures dont la hauteur et la couleur varient en fonction des saisons et des années. Ces entités permettent de très belles perspectives paysagères sur les vallées.

- **Les paysages ouverts des vallées sèches**

Le réseau de vallées sèches complète en partie le réseau de vallées humides. Souvent ramifiées et reliées aux vallées principales que sont la Nièvre à l'ouest et l'halvue à l'est, ces vallées sèches découpent le relief des plateaux. Elle permettent aux plateaux d'être vallonnés et de casser leurs uniformités. Leur largeur et leur encaissement accentuent les mouvements de sols et les grands traits du relief et définissent les horizons proches ou lointains.

- **Les paysages fermés des vallées boisées et bocagères**

Ce sont les paysages les plus verdoyants de la commune. Ces espaces sont en effet occupés par des boisements, des vestiges bocagers et des prairies, le tout enserré dans des fonds de vallées. Ces espaces sont fortement voués à l'élevage qui concoure à les entretenir et à les mettre en valeur. Ces paysages sont d'une grande qualité et sont la résultante d'une occupation du sol adaptée au relief et à la qualité des sols.



Plateau agricole autour de Flesselles



Plateau boisé sur les hauteurs de Vadencourt



Paysages ouverts de la vallée agricole au dessus de Pont-Noyelles



Paysage verdoyant de la vallée de l'Hallue

4. Quelles sont les grandes caractéristiques des paysages de l'intercommunalité ?

2. Les perceptions visuelles

Le territoire de la communauté de communes du Bocage-Hallue présente, sur le plateau agricole, des perceptions paysagères essentiellement créées par les constructions et les infrastructures.

Plusieurs perceptions paysagères sont bien présentes. Les éléments les plus marquant du territoire sont les nombreuses lignes haute tension. Ces points d'appels paysagers linéaires sont en effet visibles depuis la quasi-totalité du territoire de l'intercommunalité. Seuls certains secteurs, comme ceux situés dans la vallée de l'Hallue, ne sont pas impactés. Leur omniprésence ne concourt pas à mettre les paysages en valeur. D'autres points d'appels paysagers plus ponctuels marquent également le territoire :

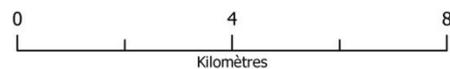
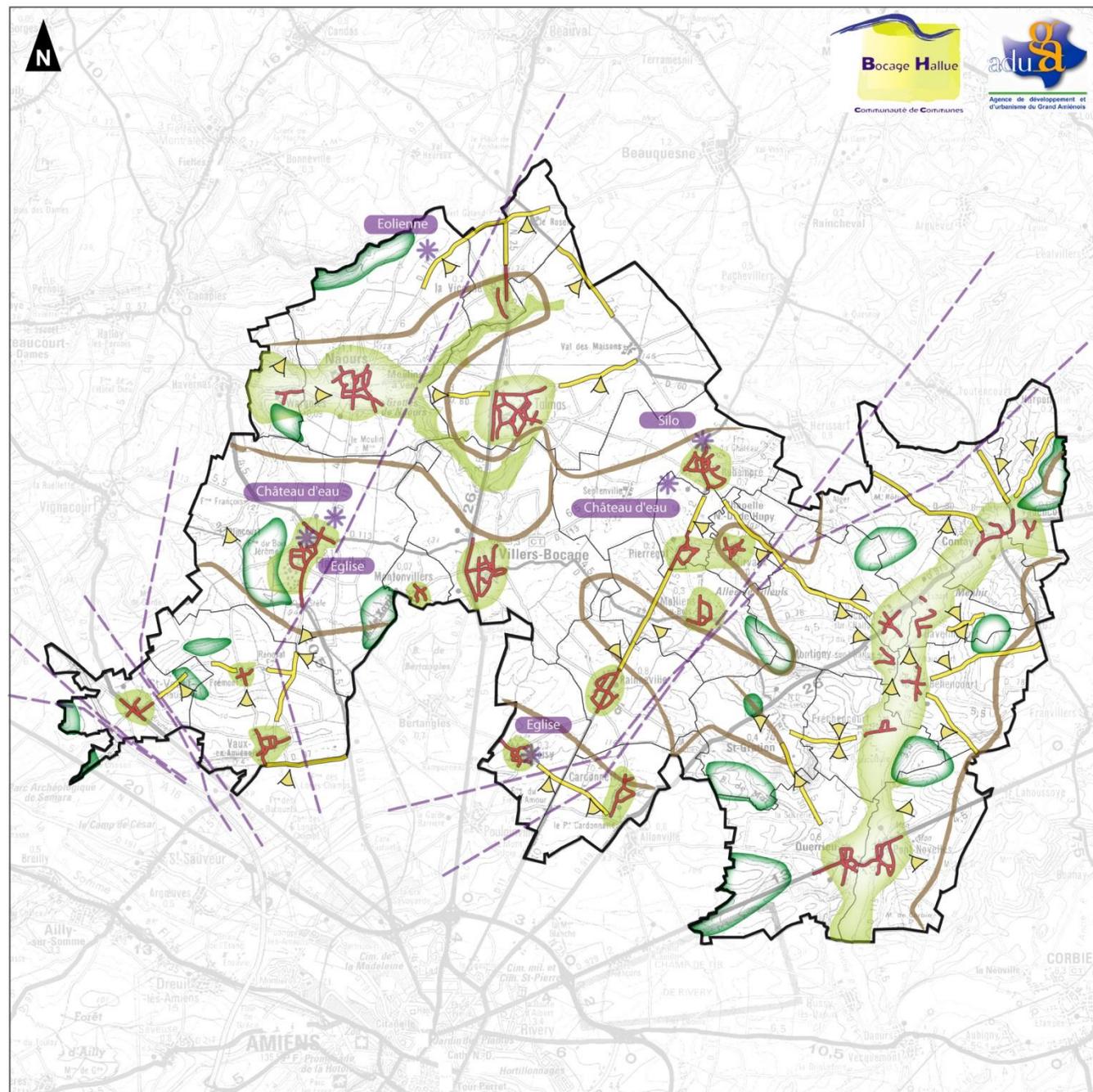
- Les églises de Coisy et de Flesselles ;
- Les châteaux d'eau de Rubempré et de Flesselles ;
- Le silo de Rubempré ;
- Le parc éolien situé au Nord-Ouest du territoire, sur le ban communal de Naours.

Le relief du plateau est très peu marqué, les perceptions sont donc peu développées. A l'inverse la partie Est du territoire, plus vallonnée, offre très peu de perception paysagères sur des constructions et des infrastructures, mais offre des cônes de vue intéressants et particulièrement nombreux sur des paysages très verdoyants et très ruraux

Le développement de l'agriculture intensive et les remembrements successifs ont renforcé la régularité des paysages. Les perspectives dégagées sont ponctuées par les silhouettes des villages bosquets et de quelques fronts boisés. Depuis de nombreux points et routes belvédères des perceptions s'exercent sur des éléments bâtis mais également sur le riche patrimoine naturel de la commune. Les nombreux fronts boisés, principalement présents sur les crêtes et sommets du plateau, participent à la qualité générale des paysages de l'intercommunalité. Au même titre que les lignes de crêtes présentes aux sommets des plateaux, se sont d'excellents vecteurs de mise en valeur des paysages.

La majorité des constructions est parfaitement intégrée dans les grands paysages de la vallée, mais également du plateau. En effet l'ensemble des villes et villages du territoire sont entourés par des halos de verdure facilitant leur intégration. Les paysages les plus urbains sont toutefois bien marqués. Un front bâti est effectivement présent dans la plupart des communes du Bocage-Hallue. Celui-ci présente deux visages. Celui des villages de campagnes composés de maisons individuelles et de grands corps de fermes présente un tissu urbain relativement lâche. Celui des bourgs de campagnes bien plus denses, présente lui un tissu urbain relativement resserré.

-  Communauté de Communes Bocage-Hallue
-  Limites communales
-  Ligne de crête
-  Route belvédère
-  Point d'appel paysager linéaire (ligne à haute tension)
-  Point d'appel paysager ponctuel
-  Front boisé
-  Frond bâti
-  Halo de verdure
-  Cône de vue



4. Quelles sont les grandes caractéristiques des paysages de l'intercommunalité ?

2. Les perceptions visuelles

Les éléments perçus :

- **Les points d'appel paysagers**

Plusieurs points d'appels sont présents sur le territoire. Ces derniers sont omniprésents dans les paysages et pour certains ne concourent pas à les mettre en valeur : pylônes des lignes haute tension, silos, éoliennes, châteaux d'eau, clochers d'églises, etc.

- **Les lignes de crête**

Les lignes de crête permettent de ménager de nouveaux paysages à chaque fois que l'on en franchit une. Elles sont présentes au sommet des plateaux et marquent les différentes vallées du territoire. Elles sont, au même titre que les fronts boisés d'excellent vecteur de mise en valeur des paysages.

- **Les fronts boisés**

Les fronts boisés sont nombreux et présents sur les crêtes et sommets de plateaux. Ils concourent à une grande qualité globale des paysages de la communauté de communes commune. Ils donnent en effet du caractère aux paysages de plateaux qui restent globalement assez monotones.

- **Les halos de verdure**

Les halos de verdure entourent l'ensemble des villages du territoire. Ils permettent une excellente intégration des constructions dans les grands paysages de plateaux ou de vallées.

- **Les fronts bâtis**

Les fronts bâtis ne concernent que les paysages les plus urbains puisque les villages sont très bien insérés dans les grands paysages grâce à leurs halos de verdure. Globalement les fronts bâtis présentent deux visages : celui de petits villages de campagnes constitués de maisons individuelles et d'anciens corps de ferme et celui de petits bourg de campagne avec des bâtiments plus imposants, des commerces et des aménagements plus urbains.

Les espaces à partir desquels des perceptions s'exercent :

- **Les routes belvédères**

Les routes belvédères permettent de mettre en scène les paysages de l'intercommunalité. Ce sont en les empruntant que l'on se forge les premières images paysagères du territoire. Elles sont parsemées de cônes de vue. Elles permettent de silloner entre les vallées et les lignes de crêtes, de traverser les fronts boisés et les fronts urbains. Elles sont en réalité le lien entre le paysage et l'homme,

- **Les cônes de vue**

Les cônes de vue sont les secteurs où un grand paysage s'ouvre devant le promeneur. Ils peuvent présenter des qualités paysagères plus ou moins marquées en fonction des autres éléments de perception. Ils sont globalement l'image que l'on va retenir des paysages du territoire et il faudra veiller dans le projet de PLUi à les mettre en valeur.



Exemple de cône de vue sur la vallée de la Nièvre à Wargnies



Exemple d'un point d'appel paysager à Mirvaux



Exemple du halo de verdure autour de Rubempré



Exemple de front bâti à Fréchencourt

DES CLÉS POUR LE PROJET

Éléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

Les problématiques à considérer

Les conséquences du développement urbain récent :

Ces dernières années, les formes urbaines de l'intercommunalité ont été bouleversées par un développement particulièrement important du logement individuel de type pavillonnaire. Celui-ci rompt avec les morphologies et les modes d'occupation historiques des villes et villages et les uniformise. Ces évolutions, ainsi que les nouveaux aménagements et zones industrielles situés en dehors des limites urbaines fragilisent également les silhouettes des villages. Ces changements sont liés à l'essor d'un nouveau mode d'habiter induit par le développement de la voiture individuelle.

Les évolutions attendus:

Le SCOT du Grand Amiénois a pour objectifs la production de 32 000 logements tout en préservant le potentiel agricole et naturel. Pour tenir ces objectifs il préconise **une consommation foncière raisonnée qui aura une incidence certaine sur les formes urbaines des communes du Bocage-Hallue :**

- > Les espaces déjà urbanisés seront densifiés (une part de renouvellement urbain minimale est fixée).
- > Le développement urbain permettra de conforter l'enveloppe urbaine (l'étalement urbain particulièrement important des dernières années sera ralenti)
- > Les nouveaux quartiers seront plus denses (des densités minimales et des surfaces moyennes maximales des terrains à usage d'habitat pavillonnaire sont fixées).

L'équilibre des **grands paysages intercommunaux** et la préservation des **perspectives paysagères emblématiques** du territoire est un enjeu fort du projet afin de préserver le cadre de vie intercommunal et de préserver les perspectives de développement touristique.

Les questions soulevées

>> Comment conserver les spécificités urbaines du territoire ?

>> Comment limiter l'expansion de la tache urbaine ?

>> Comment accompagner un développement urbain basé sur un nouveau mode d'habiter ?

>> Comment assurer le renouvellement urbain et la densification des espaces bâtis tout en préservant la qualité des paysages ?

>> Comment organiser un développement urbain permettant une consommation foncière raisonnée ?

>> Comment préserver les paysages emblématiques du territoire ?




Groupe
auddicé



Environnement
Conseil



airele



Institut
auddicé

Contribution du Groupe Auddicé à l'état des lieux du Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes Bocage-Hallue.

Rédaction et mise en forme : Groupe Auddicé

Cartographie et illustrations : Groupe Auddicé / CCBH / Aduga

Crédits photos : Groupe Auddicé